



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dopage

Question écrite n° 62865

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la lutte contre le dopage. Dans son rapport d'activité 2004, le conseil de prévention et de lutte contre le dopage estime que, dans l'exercice du pouvoir disciplinaire des fédérations sportives, plusieurs points mériteraient d'être améliorés ou corrigés : la mise à jour régulière de l'information de ces commissions sur les produits interdits ; le renforcement du contrôle médical sur la réalité des pathologies à l'occasion de la prescription d'un produit interdit ; le recours quasi systématique au sursis en cas d'usage de cannabis. Ces préconisations font preuve de bon sens et révèlent a contrario les difficultés d'imposer aux fédérations sportives un cadre disciplinaire strict dans la lutte contre le dopage. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures ou instructions qu'il entend prendre à l'égard des fédérations sportives pour donner suite aux observations du conseil de prévention et de lutte contre le dopage.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62865

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3647